



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées que le comité de démolition de la Ville de East Angus tiendra une séance publique le **lundi 14 juillet 2025** à compter de **15 h** en son hôtel de ville situé au 200 rue Saint-Jean Est, afin de statuer sur la demande d'autorisation de démolir les bâtiments suivants :

- Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 180 692 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton et sis au 169, rue Angus Sud;
- Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 181 110 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton et sis au 164-166, rue Saint-Hilaire.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* (867), toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la Ville de East Angus par courriel à l'adresse suivante : tresorerie@eastangus.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

Ville de East Angus
Greffier-trésorier
200 rue Saint-Jean Est
East Angus (Québec)
J0B 1R0.

Donné à East Angus, le 2 juillet 2025.

Bruno Poulin, CPA
Greffier-trésorier